

VACANCES D'HIVER 2023 MODALITES D'INSCRIPTION

*La fédération Partir a le plaisir d'accueillir vos enfants
du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023.*

FONCTIONNEMENT & HORAIRES

Nous vous proposons plusieurs formules d'inscription :

- journée complète avec le repas
- journée complète sans repas
- matinée + repas
- matin ou après-midi, sans repas

Horaires et lieux d'accueil :

1. **Pour les enfants de moins de 6 ans** : à l'école maternelle Jean Moulin

Matin : de 7h45 à 9h

Midi : de 11h45 à 12h15

A-midi : de 13h30 à 13h45

Soir : de 17h à 19h

2. **Pour les enfants de + de 6 ans** : au centre de loisirs de l'école Chapou (ancien Rased)

Matin : de 7h45 à 9h

Midi : de 11h45 à 12h15

A-Midi : 13h30 à 13h45

Soir : de 17h à 19h

Les repas sont facturés par la Ville de Figeac ; si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique de Figeac, merci de contacter la mairie pour constituer le dossier.

MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier administratif doit être complété afin d'inscrire vos enfants. Il est composé de :

- un dossier familial / une fiche sanitaire par enfant / le dernier avis d'imposition du foyer
- le planning de pré-réservation signé par le parent qui inscrit

Documents disponibles directement au bureau de l'association ou téléchargeables sur notre site : www.fedepartir.fr

Les inscriptions

Avant le 10 février, et au plus tard 48 heures avant le jour de participation, dans la limite des places restantes.

Si votre enfant n'est pas inscrit, nous nous réservons le droit de ne pas l'accueillir.

Places selon disponibilités / priorité aux communes associées / les repas spécifiques ne seront pas pris en compte en cas d'inscriptions tardives.

Les inscriptions, via le planning de pré-réservation, ne seront valides qu'à réception du paiement (3 jours maximum après réception du planning). **Sans paiement dans les délais, les pré-réservations seront annulées par l'association.**

Politique d'annulation

Vous pouvez annuler la réservation pour votre enfant au plus tard 48h avant (par mail) ; la journée ne sera pas facturée et sera recreditée sur votre compte famille de l'association.

Passé ce délai, un justificatif médical vous sera demandé. Sans ce document, la journée restera facturée.

Les sorties

Les sorties proposées sont optionnelles et en places limitées ! Un supplément par sortie sera facturé si celle-ci est payante (cf. programme).

